



## PROCÈS-VERBAL

des opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017  
fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article  
53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation  
professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux  
fonctions de notaire

**Séance du 16 avril 2019**

**Tirage au sort pour la zone n° 2501 – Bayeux**

Le 16 Avril 2019, dans les locaux du ministère de la justice, sis 13 Place Vendôme – 75001 Paris, se sont déroulées, pour la zone n° 2501 – Bayeux, les opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire.

Étaient présents lors des opérations de tirage au sort mentionnées au chapitre IV de l'arrêté susmentionné :

- M. Thibaud BEDEL, rédacteur, premier secrétaire ;
- M. Grégory DUGUÉ, rédacteur, second secrétaire ;
- Mme Olivia PINGRET, rapporteure de l'Autorité de la concurrence ;
- M. Frédéric ROUSSEL, représentant du Conseil supérieur du notariat ;
- Mme Sophie CHAIGNEAU, magistrate judiciaire en poste au Ministère de la Justice à la Direction des affaires civiles et du Sceau.

Handwritten signatures and initials in blue ink, including a large signature, the number '1', and other initials.

La séance a débuté le 16 Avril 2019 à 10 heures 43

\*  
\*      \*

Pour la zone considérée :

Le premier secrétaire de séance a compté 9 bulletins.

Le second secrétaire de séance a compté :

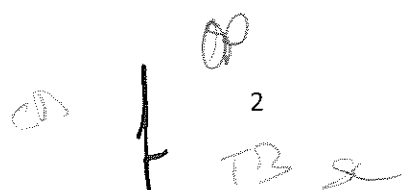
- 20 demandes de création d'offices enregistrées.
- 9 demandes n'ayant pas donné lieu à constitution d'un bulletin, se répartissant ainsi :
  - 1 demandes surnuméraires ;
  - 10 demandes ayant fait l'objet d'une renonciation ;
  - 0 demandes caduques.

Il a été constaté que le nombre de bulletins correspond / ~~ne correspond pas~~<sup>1</sup> au nombre de demandes enregistrées auquel a été soustrait celui des demandes n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un bulletin.

*(en cas de non-concordance, il est indiqué les vérifications auxquelles il a été procédé. Si l'anomalie persiste, il est indiqué les conséquences qui en ont été tirées).*

---

<sup>1</sup> Rayer la mention inutile.

  
2  
TB

Les opérations de tirage au sort prévues au chapitre IV de l'arrêté susmentionné se sont déroulées comme suit :

*(les opérations sont décrites en précisant le nom des personnes y ayant procédé. En cas d'anomalie constatée, il est indiqué les vérifications effectuées la conclusion tirée quant à la validité des opérations déjà réalisées et, le cas échéant, la nécessité de les réitérer).*

Les personnes susmentionnées ont procédé / ~~n'ont pas procédé~~ aux opérations de tirage au sort conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 janvier 2017.

OP  
3  
TD sc

Les demandes ayant donné lieu à la constitution d'un bulletin ont été classées comme indiqué dans le tableau ci-dessous<sup>2</sup> :

N° de zone	N° de demande	Horodatage	Classement après tirage au sort
2501	00051068	01/02/2019 14:00:45.300585	7
2501	00056152	01/02/2019 14:07:47.721771	4
2501	00064868	01/02/2019 16:00:28.917777	8
2501	00066293	01/02/2019 17:18:41.791771	3
2501	00066442	01/02/2019 17:27:25.280618	5
2501	00066943	01/02/2019 17:56:56.145389	1
2501	00071142	01/02/2019 23:55:19.305707	2
2501	00072385	02/02/2019 10:06:02.525156	6
2501	00073421	02/02/2019 12:48:32.519418	9

A l'issue du tirage au sort, il a été procédé aux opérations de vérification prévues à l'article 15 de l'arrêté susmentionné.

*(il est fait mention du résultat de ces vérifications. En cas de non concordance entre les classements inscrits sur le procès-verbal et sur le tableau de vérification, il est procédé conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté susmentionné).*

*concordance vérifiée*

<sup>2</sup> Les trois premières colonnes du tableau sont pré-remplies avant le tirage au sort à partir de l'extraction de la liste mentionnée au V de l'article 6 de l'arrêté susmentionné à partir de laquelle les bulletins ont été constitués.

*AD* *4* *OP*  
*TB* *se*

Observations complémentaires :

*(il sera fait mention, notamment, des éventuelles interruptions de séance et de la personne à laquelle la clé du local a été remise en application de l'article 17 de l'arrêté susmentionné)*

réant

La séance a été levée le 16 avril 2019 à ..... heures .....  
90 46

\*

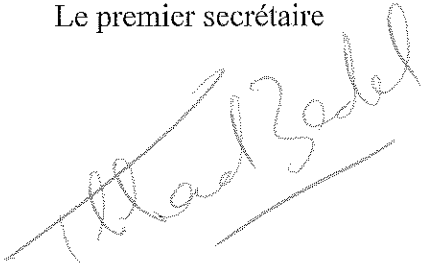
\* \*

Le présent procès-verbal sera publié sur le portail du ministère de la justice dédié aux officiers publics ou ministériels.

AD | 5 | OP  
TB | SC

Paris, le 16 août 2019.....

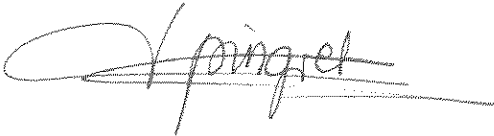
Le premier secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Bad Zedel', written over a horizontal line.

Le second secrétaire

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops.

Le rapporteur de l'Autorité  
de la concurrence

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Springer', written over a horizontal line.

Le représentant du Conseil  
supérieur du notariat

A handwritten signature in black ink, featuring a large loop and a long vertical stroke.

Le magistrat

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal line.

**Zone 2501 - Bayeux**  
Liste des demandes surnuméraires

Date de dépôt	Numéro demande	Zone	Numéro de la première demande horodatée par ce demandeur	Date de dépôt
02/02/2019 à 10:08:16.134716	72400	2501	72385	02/02/2019 à 10:08:02.525156

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie

  
Eric MARTIN-HERSENT

15 AVR. 2019

**Zone 2501 - Bayeux**  
Liste des demandes ayant fait l'objet d'une renonciation

Date de dépôt	Numéro demande	Date de la renonciation	Zone
01/02/2019 à 14:07:07.765564	55867	16 mars 2019	2501
01/02/2019 à 14:17:49.339526	59065	26 mars 2019	2501
01/02/2019 à 14:27:01.679675	60459	27 mars 2019	2501
01/02/2019 à 14:27:31.888809	60503	27 mars 2019	2501
01/02/2019 à 15:35:30.429960	64192	7 février 2019	2501
01/02/2019 à 17:06:52.352754	66083	19 mars 2019	2501
01/02/2019 à 19:37:16.974482	68401	21 mars 2019	2501
01/02/2019 à 19:38:36.928567	68422	31 mars 2019	2501
01/02/2019 à 23:15:22.568133	70974	5 mars 2019	2501
02/02/2019 à 02:51:34.796400	71542	22 mars 2019	2501

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



Eric MARTIN-HERSENT

**1 5 AVR. 2019**



**Zone 2501 - Bayeux**

Liste des demandes caduques article 51 et 52 du décret n°73-609

Date de Dépôt	Numéro demande	Zone	Motif
État néant			

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



Eric MARTIN-HERSENT

15 AVR. 2019